

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

## AUTRICHE.

Vienna, 27 septembre. — Plusieurs estafettes du commerce arrivées ici hier et aujourd'hui, ont apporté la nouvelle que le 14 de ce mois la paix a été signée par les plénipotentiaires russes et turcs, à Andrinople. Relativement au contenu de cet acte (composé à proprement parler de trois actes distincts, du traité de paix en 16 articles, d'une convention interprétative en 4 articles et d'un acte séparé relatif aux principautés de Moldavie et de Valachie), que la Russie n'exige de la Porte aucune concession de territoire en Europe, tellement qu'à l'avenir comme par le passé le Pruth formera la délimitation entre les deux empires. En Asie, outre les forteresses d'Anapa et de Poti sur la Mer-Noire, celles d'Akhalzik et d'Akhalkalaki doivent être incorporées à l'empire russe.

La Porte s'oblige à payer à la Russie comme indemnité pour frais de guerre, dix millions de ducats d'Hollande, et 1,500,000 ducats en dédommagement des pertes éprouvées par les sujets russes et les marchands de cette nation, dans diverses occasions, depuis l'année 1806. Pour l'indemnité pour frais de guerre, il est accordé à la Porte un délai de dix ans, de telle manière cependant qu'elle puisse s'acquitter de cette obligation avant l'écoulement du terme. Jusqu'à l'entier paiement de cette somme, les deux principautés ainsi que la forteresse de Silistrie resteront occupées par les Russes. Quant à l'acquittement de la somme stipulée en faveur des sujets russes et marchands de cette nation, il a été accordé à cet effet le délai d'une année; les 1,500,000 ducats doivent être payés en trois termes, par paiements de 500,000 ducats, de telle sorte qu'on acquitte le premier tiers lors de l'échange des ratifications du traité de paix, le 2<sup>me</sup>, six mois ensuite, et le 3<sup>me</sup>, après l'expiration du terme d'une année.

Un mois après le paiement du premier tiers, les troupes russes évacueront Andrinople, Kirki, Lule-Burgas, Midia et Inia; un mois après le second paiement, elles se retireront par-delà le Balkan, et un mois après le paiement complet de la somme de 1,500,000 ducats, elles évacueront le reste de la Bulgarie et du territoire de Dobrudcha, à l'exception de Silistrie, et elles repasseront le Danube.

Silistrie et les principautés resteront occupées par les troupes russes jusqu'à l'entier acquittement des dix millions stipulés comme indemnité pour les frais de la guerre.

Les places fortes de Giurgewo, Turno, Kalé et Brailow, situées sur la rive gauche du Danube et qui avaient appartenu jusqu'à présent aux Turcs, formeront dorénavant partie de la Valachie et les fortifications en seront démolies.

Giurgewo qui se trouve actuellement encore au pouvoir des Turcs, devra être évacuée 14 jours après la signature du traité de paix, et remise aux troupes russes; la garnison turque emportera avec elle à Rutschuk son artillerie, ses munitions et les autres effets; la même faveur est accordée aux habitants musulmans de Giurgewo.

Pour ce qui concerne le sort futur de la Grèce, il est stipulé dans le traité que la Porte adopte le traité de Londres et le protocole du 22 mars dernier.

Les princes de la Moldavie et de la Valachie seront plus à l'avenir élus simplement pour sept ans, mais pour la vie, et ils n'auront rien à payer à la Porte, à l'exception d'un tribut.

Les nouvelles de Pétra du 10 septembre parlent de la libre navigation de la Mer-Noire comme étant parties du traité.

## ANGLETERRE.

Londres, le 3 octobre. — Prix des fonds. — Red., ....; cons., 89 1/8; cons. à terme, 89 1/4; Actions de la banque....

— On écrit de Dublin, qu'un esprit conciliatoire commence à régner dans cette partie des royaumes-unis qui n'offrait auparavant que des scènes tumultueuses et déplorables, et comme Dublin exerce la plus grande influence sur les provinces, on espère que la tranquillité dont jouit la capitale s'y étendra pareillement.

— D'après les derniers rapports d'Angola, en Afrique, les habitans s'y étaient insurgés en faveur de don Pedro contre don Miguel, et le gouverneur de cette possession qui s'était opposé à l'insurrection avait été tué.

## FRANCE.

Paris, le 4 octobre. — M. de Pignerolles a été élu député par le collège du département de la Mayenne: il a obtenu 98 suffrages; et M. Déan de Luigné, son compétiteur, 53.

Ainsi, sur quatre élections deux appartiennent à l'opinion royaliste (MM. Gelis et Pignerolles), et deux à l'opinion libérale (MM. Héroux et Legendre).

— Les défenseurs des libertés publiques reçoivent de toutes parts le prix de leur courageuse indépendance. Partout leur retour au milieu des concitoyens dont ils ont justifié la confiance devient une fête publique. Voici ce qu'on nous écrit de Chinon, le 29 septembre:

« Aussitôt que nous avons appris que M. Girod de l'Ain, notre honorable député, se rendait parmi nous, tous les habitans ont rivalisé d'empressement pour lui donner le témoignage de leur reconnaissance. Une cavalcade composée de jeunes gens les plus distingués de la ville est allée le recevoir à six lieues de là, et l'a accompagné jusqu'à Chinon, où il a été reçu aux acclamations de la population, qui était accourue presque tout entière à sa rencontre.

« M. Girod n'a pu voir sans émotion, sur son passage, les nombreux enfans de l'école d'enseignement mutuel, dont il est le fondateur. Enfin, pour couronner la joie de cette heureuse journée, favorisée par le temps le plus beau, toutes les maisons ont été le soir illuminées. Les électeurs et les habitans les plus notables de la ville devaient offrir le lendemain un banquet à l'honorable député.

— On lit dans le *Journal de Loiret*: « M. George Lafayette, député de Seine-et-Marne, traversant dernièrement la petite ville de Craponne (Haute-Loire), n'a pu se dérober aux hommages de la population, qui est venue à sa rencontre, ayant à sa tête le maire, l'adjoint, le commis du juge de paix, et tous les notables, parmi lesquels se trouvaient plusieurs membres du corps municipal. »

— Il paraît que l'on s'occupe dans ce moment, à la préfecture, d'un règlement sur les pompes funèbres. Une commission de douze membres, dont six désignés par M. l'archevêque de Paris, et six par M. le préfet de la Seine, se réunit une fois par semaine. Les intérêts de la ville sont défendus par MM. Breton et Tripiet; ceux des fabriques par MM. Villemens et l'abbé Quintin.

— La statue du maréchal de Tourville a été placée hier sur le piédestal qui lui était réservé sur le pont de Louis XVI. Cette statue complète les douze statues qui décorent ce pont.

— Depuis quinze jours, un nombre considérable de malfaiteurs et de vagabonds ont été arrêtés et placés sous la main de la justice.

Une association de voleurs, parmi lesquels figuraient d'anciens repris de justice, désolait, depuis

quelque temps, divisée par brigades, les quartiers marchands, qu'elle exploitait jour et nuit avec une audace sans égale.

— Le jeune Ducornet qui, né sans bras, ne peut tenir ses pinceaux qu'avec le pied, et cependant a déjà concouru deux fois pour le grand prix, vient d'envoyer à l'exposition, au profit de la mendicité, galerie Lebrun, plusieurs tableaux qu'il a exécutés ainsi; la foule s'y porte comme à l'école des beaux-arts, où il avait exposé ces jours derniers un tableau d'histoire pour le concours du grand prix de peinture.

— M. Victor Hugo vient de terminer une nouvelle composition dramatique. Cet ouvrage ne peut fournir aucun prétexte aux sévérités ni aux préventions de la censure. La représentation ne peut donc manquer d'en être très-prochaine; mais on ignore encore quel théâtre aura la bonne fortune de ce nouvel ouvrage.

— *Nouvelles d'Orient.* — Les Russes demandent à la Porte 10 millions de ducats pour indemnité de guerre et de 1500 mille pour indemnité de commerce. Cette dernière somme sera divisée en trois séries. La première série doit être payée tout de suite. Ils resteront à Andrinople jusqu'à ce qu'ils aient reçu la seconde, et ils repasseront le Balkan après avoir reçu la troisième.

L'occupation des principautés sera maintenue jusqu'à l'entier paiement de l'indemnité de guerre pour laquelle la Russie accorde dix années à la Porte.

La signature du traité ne suffisait pas pour arrêter la marche des troupes; les ratifications devaient être échangées et le général Diebitsch était autorisé au nom de l'empereur à échanger les ratifications du côté de la Russie.

Le grand-seigneur a tout accepté et s'en est remis pour toute sa conduite ultérieure aux ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Le grand-seigneur a déclaré également qu'il s'en remettait aux conférences de Londres pour les affaires de la Grèce. (*Voyez Vienna.*) (*Gazette.*)

— On écrit de Madrid: « L'infant don François de Paule et son épouse sont partis le 23 septembre pour aller recevoir, sur la frontière, notre reine future et ses augustes parens. L. A. R. mettront huit jours pour arriver à Barcelone. »

— La division de l'amiral Laborde a jeté l'ancre dans le port de Punta Jerez le 24 juillet. Le débarquement des troupes s'est effectué le 27; le 28, elles se sont mises en marche sur Tampico par terre, tandis que l'escadre s'est dirigée sur le même point. Le 31, la frégate la *Restauration* mit à la voile pour la Havane avec trois transports. Le 31 août, cette frégate rencontra la goëlette *Galga*, avec laquelle elle communiqua. Ces nouvelles étaient arrivées à la Havane, d'où on nous les transmet en date du 22 août. Elles étaient accompagnées d'une proclamation que l'amiral Laborde avait adressée aux soldats et aux matelots, pour les exciter à la vaillance, en voici un passage:

« Le dieu des armées a protégé nos efforts. Le pavillon espagnol vient de flotter de nouveau sur les rivages du Mexique, et la brave avant-garde de l'armée royale l'a déjà salué avec vous de ses acclamations. Mille cris de victoire, partis du fond de vos cœurs, ont aussi accueilli ces nobles insignes immortalisés par vos aïeux.

« Le monde entier vous observe et admirera votre vaillance.

« Cette proclamation est datée: à bord du *Sobrano*, à Hunka-Jerès, sur les côtes de Nouvelle-Espagne, 28 juillet 1829. » (*Journal du Commerce.*)

— Nous lisons dans le *Courrier des Tribunaux* le fait suivant :

« Une jeune fille de Condé était venue à Valenciennes pour s'y placer comme domestique, mais elle ne tarda pas à faire la connaissance, d'abord d'un pionnier, ensuite d'un musicien.

« Une rivalité s'était établie entre ces deux militaires : cette fille fut obligée, pour en prévenir les suites, de retourner chez ses parens ; mais elle fut tentée de revenir à Valenciennes.

« Le pionnier ayant su qu'elle était en ville, la guetta et la suivit le 22, vers trois heures après-midi, jusqu'après du pont Jacob, où il la trouva dans un cabaret avec son rival.

« L'ayant forcée à sortir avec lui, elle eut à peine fait quelques pas, qu'il la fit tourner et lui déchargea, presque à bout portant, un coup de pistolet qui la blessa dangereusement à l'épaule gauche, après quoi il se brûla la cervelle avec un second pistolet, qu'il tenait caché sous sa roulière.

« La balle qui a blessé cette fille est restée sous l'omoplate, et n'a encore pu être extraite.

« Le militaire était âgé de trente-quatre ans, et originaire du département de Tarn-et-Garonne.

— Le *Précurseur* de Lyon publie l'article suivant :

« Depuis quelques jours les troupes de notre garnison se livrent à des manœuvres fort singulières, et qui ne laissent pas que d'entretenir une certaine agitation dans les campagnes environnantes. Des détachemens de cavalerie et d'infanterie se dirigent en reconnaissance de divers côtés, marchent avec toutes les précautions d'une troupe qui est en pays ennemi, mangent au bivouac, les fusils en faisceaux et gardés par des sentinelles. Arrivent-ils dans un village, l'officier va trouver le maire, lui demande quelles sont les ressources de la commune en vivres, fourrages, chevaux, combien d'hommes on peut loger, etc. Qu'on juge de l'étonnement et du maire et de tout le village à la vue de ces précautions et aux questions imprévues qui lui sont faites.

Souvent dans des maisons de campagne isolées on voit arriver une troupe de cavaliers armés qui demandent aux habitans ébahis combien la grange contient de foin, d'avoine, de blé. D'autres fois, deux détachemens se rencontrent et figurent deux partis ennemis cherchant à se surprendre ou à s'éviter. Nous n'avons pas besoin de dire combien ces jeux inusités causent de rumeurs. Plus d'un villageois a cru que la ville était à feu et à sang. D'autres se rappelant les journées de juin 1817, s'imaginent qu'il y a quelque autre conspiration de fabrication sur le tapis, et qu'on va encore traquer les paysans dans les bois.

Ces braves gens ont certainement tort de s'inquiéter ainsi, mais messieurs les chefs de corps ont-ils raison de se livrer à de pareils exercices, et croit-on que les soldats qui ont triomphé à Jemmapes et à Fleurus aient eu besoin de faire ainsi des répétitions générales ?

— Les lettres qui viennent des différentes parties de la Suisse ne parlent que de ravages et de désastres occasionnés par les pluies. Les rivières sont presque partout débordées. Sur plusieurs points, les routes ont disparu sous les avalanches et les éboulemens de rochers. C'est le canton du Tessin qui a le plus souffert. La vaste plaine depuis Mayadino à Bellinzone n'offre plus qu'un vaste lac. Le Tessin a rompu toutes les digues, il a enlevé les habitations, les habitans, le bétail, et est entré avec impétuosité dans la ville de Bellinzone, déjà inondée en partie par les ruisseaux qui s'y étaient jetés. Au départ des dernières nouvelles, on entendait de tous côtés le son du tocsin.

## PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 7 OCTOBRE.

Nous apprenons que samedi dernier, vers dix heures du soir, un orage a éclaté sur Villers-l'Évêque et que la foudre est tombée sur une ferme de ce village. Elle a pénétré dans un grenier à foin ; un violent incendie s'est bientôt manifesté, et avant qu'il eût été possible de porter aucun secours, la grange, les étables étaient la proie des flammes. Une partie des bestiaux a péri. On évalue le dommage à plus de 4,000 francs.

— On lit dans un journal : « Nous apprenons que Hudson Lowe, ancien gouverneur de l'île Sainte-Hélène, et qui avait eu des procédés si durs envers Napoléon vient de mourir à Aix-la-Chapelle. »

— L'ancien *Eclaireur* annonce qu'il cessera de paraître. Depuis que le personnel de la rédaction de ce journal était changé, il avait pris à tâche de défendre les actes du ministère. Sa disparition de la scène politique est une nouvelle preuve qu'un journal qui ne marche pas avec l'opinion publique ne peut se soutenir par lui-même. (*Eclair. Polit.*)

— Malgré les nouvelles de paix, un journal de Paris dit que les russes sont entrés le 15 septembre à Constantinople. On lit d'autre part dans une feuille allemande :

« Les avant-postes russes occupent le monastère de St-Étienne à deux lieues de Constantinople. Les Turcs à Belgrade s'attendent à apprendre incessamment la nouvelle de l'occupation de Constantinople par les russes.

— On lit l'article suivant dans le *Pilote d'Anvers* :

« Dans une maison d'aliénés de cette ville, se trouve le nommé Jean de Ryk, né à Deurne, district d'Anvers, détenu comme fou sans l'être depuis plus de cinquante ans. Il paraît que cet infortuné a eu à l'âge de 17 ou 18 ans quelques accès d'aliénation mentale qui n'ont duré que fort peu de temps, que ses père et mère ne trouvèrent rien de mieux que de le faire enfermer. Après leur mort, des convenances de famille firent jeter un voile épais sur ce malheureux ; il n'était plus censé existant... C'est une de ses sœurs, morte il y a trois semaines, qui a révélé à son dernier moment le sort de son pauvre frère. Dans peu de jours il recouvrera sa liberté, mais quel effet produira sur ses facultés intellectuelles le monde où il va rentrer. »

— D'après les dernières nouvelles de Buenos-Ayres, la présidence de la république argentine allait être dévolue à don Carlos de Alvear, l'ami intime de Bolívar. C'est un homme rempli de talent et qui jouit au plus haut degré de la confiance du peuple. Il parle parfaitement les langues française et anglaise : il est généreux et désintéressé. La beauté mâle de ses formes est remarquable, et il possède l'art de se faire aimer de tout le monde. On le considère comme un des plus grands capitaines de notre siècle.

En 1816, Alvear fut reconnu comme chef de la république argentine, mais plus tard, victime d'une réaction, il se vit banni de sa patrie. En 1820, il pu y revenir, prit le parti des fédéralistes, et gagna une bataille où il mit en fuite, à la tête de 1800 hommes, un corps ennemi de 8,000 hommes d'infanterie et de 600 hommes de cavalerie.

La république argentine ayant été reconnue par les états-unis de l'Amérique septentrionale, on nomma le général Alvear ministre plénipotentiaire auprès de ce gouvernement. Il occupait ce poste honorable à l'époque où l'illustre général Lafayette fut reçu à Washington par la nation qui le révéra comme un de ses libérateurs. Alvear a résidé en la même qualité auprès de Bolívar. De retour de cette mission, il devint député au congrès constituant, et le président Rivadavia lui confia le portefeuille de la guerre. Pendant les hostilités contre l'empire du Brésil, le général commanda l'armée républicaine dans la Banda orientale, et remporta les victoires qui amenèrent la conclusion de la paix. Aujourd'hui, retiré du service, Alvear jouit de la considération universelle. (*C. P. B.*)

— On lit dans un journal : « M. Sturbelle, physicien, aéronaute, etc., qui se trouve en ce moment à Tournay, y donne un spectacle aérostatique, consistant en une *Chasse aérienne*, composée de trois ballons, dont deux de 18 et l'autre de 25 pieds de hauteur sur 30 et 70 de circonférence.

Le premier ballon enlève un cerf, le second un chien de chasse et le troisième un chasseur, qui fait feu lorsqu'il est à une certaine hauteur et abat le cerf. »

— M. Jottrand se propose de publier sous peu une brochure sur la question relative à notre pays, que M. de Richemont a mise à l'ordre du jour ; elle est intitulée : *Garanties de l'existence du royaume des Pays-Bas.*

*État de la récolte dans la Flandre-Orientale.*  
Nous sommes heureux de pouvoir donner sur la récolte de cette année des renseignemens plus favorables qu'on ne s'y serait attendu, bien que l'année ait été, généralement dans la province, plus vaine que d'habitude.

Le seigle et le colza sont parfaitement rentrés.

Le froment passablement bien. Les cultivateurs ont dû l'enlever comme le feraient des voleurs. Le grain ne sera pas d'une belle qualité, mais très-abondant.

L'avoine, dans les campagnes sablonneuses, est rentrée depuis plus d'un mois, et depuis une semaine seulement dans les terres fortes, circonstance dont on pourrait à peine citer un très-petit nombre d'exemples sur un siècle.

La récolte des pommes de terre sera comme l'ordinaire, dans les terrains élevés ; dans les autres terres situées à mi-côte, on compte la perte de sixième au quart, et dans les terres très-basses, il est impossible encore de la constater. On présume cependant qu'elle sera de la moitié, si le temps est beau pendant cette lunaison ; mais s'il est pluvieux la perte sera complète, et, comme c'est dans les mauvais terrains que la plupart des pauvres ont leur petite provision, il y aura de la misère. Espérons que les administrations des pauvres prendront des mesures pour les secours qui deviennent indispensables aux approches de l'hiver.

Quant aux terrains inondés, dans les polders surtout, il serait intéressant d'en évaluer le dommage. On croit pouvoir estimer à plus d'un million de florins l'importance du dégât sur les bords du Sud et du bas Escant. Des propriétaires se disposent à réclamer ; item autant de profit pour l'administration du timbre, et qu'obtiendront les réclamans. Un peu plus de zéro peut être, ou la restitution des frais de la réclamation, comme cela s'est vu plus d'une fois. (*Catholique.*)

— On lit ce qui soit dans la gazette de Coracoe du 25 juillet, sur la guerre entre le Pérou et la Colombie :

« Nous avons reçu les journaux de Bogota jusqu'au 14 juin, et on y lit avec regret que la guerre entre cette république et celle du Pérou s'est allumée avec violence, à cause de quelques mesures inopportunes. Les Péruviens ont gardé Guayaquil et s'y renforcent de toutes les troupes qui avaient capitulé et de celles qui sont arrivées de Lima indépendamment de la marine qui s'y trouve par vertu de la capitulation. Ces circonstances obligent le général Bolívar à rester à Quito (il y était encore le 6 mai), où il prenait des mesures pour rendre maître de Guayaquil. Les troupes du général Flores s'étaient déjà avancées jusque dans le voisinage de cette place. Des avis venus de la Jamaïque portent que Panama s'est séparé de la république de Colombie pour se réunir au Pérou. »

— Un général français faisait dernièrement inspection dans le département de la Charente-Inférieure ; il devait descendre chez le maire d'une commune. Ce brave homme avait orné sa maison de gravures à bon marché représentant la bataille d'Austerlitz, la bataille d'Éna, la prise de Moskout et autres glorieux faits d'armes ; ces gravures étaient pas avant la lettre et on lisait au bas de gros caractères ; telle bataille gagnée par S. M. l'empereur Napoléon, telle ville prise par S. M. l'empereur de Naples, puis le prince Eugène, puis des autres, puis le général Lasalle et tant d'autres. Le maire ne doutait pas que ces gravures ne parussent fort séduisantes à un général qu'il ignorait avoir quelque part à ces triomphes. Sa première pensée fut de les enlever, mais les cadres cachaient la tusté de la tenture : il fallu aviser à un moyen de les conserver, et voici celui qu'il trouva : couvrir d'une bande de papier blanc les indications hostiles d'il écrivit au bas des gravures, bataille d'Austerlitz gagnée par S. M. Louis XVIII ; bataille d'Éna gagnée par S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême ; prise de Moskout par S. A. R. Mgr le duc de Berry ; prise de la ville de Mokow, par S. A. R. Mgr le duc de Berry ; etc. le monde avait sa part. Le général rit beaucoup et promit au maire de le recommander comme très-pensant.

— On mande de Stockholm, 18 septembre :

Sur la somme de 3,596,000 écus de banque, demandée par le roi pour la défense militaire du pays, par terre et par mer, le comité des finances des états a proposé d'accorder 2,820,000 écus.

Lors des débats dans les états de la noblesse sur la liberté à accorder au commerce de particuliers touchant des spéculations en poudre à canon, il a été démontré que le gouvernement, en faisant ce commerce, y perdrait considérablement.

Le comte de Platen, vice-roi de Norwège, retournera dans les premiers jours d'octobre à Christiania.

— Il existe en ce moment à Pitna (Suède), un jeune homme de 19 ans, dont la taille actuelle est de 9 pieds, 5 pouces, 3 lignes. A l'âge de 8 ans, il avait déjà 5 pieds 4 pouces. Ce jeune géant se dispose à parcourir l'Europe pour se faire voir, et pour mettre à contribution la bourse des curieux. (J. d'Anvers.)

— Les poésies du roi de Bavière viennent d'être interdites et mises à l'index en Autriche, comme séditieuses, libérales et républicaines.

— Il vient de paraître à Manheim (Bade) une composition de Mozart, qui était restée jusqu'ici entièrement inconnue. C'est un opéra en trois actes, intitulé : *La Finta Giardiniera* (la Jardinière supposée). La gazette musicale de Leipsick, en faisant l'éloge de cette musique, dit que Mozart l'a composée dans sa 18<sup>e</sup> année (en 1774) pour le théâtre de Munich.

— Le magistrat de la ville de Bamberg, a rendu le 18 septembre, une publication portant, que la commission royale du canal qui doit joindre le Danube au Mein étant arrivée, les travaux préparatoires de la construction de ce canal vont commencer ; c'est par le moyen des rivières de Rednitz et d'Altmühl que se fera la jonction du Mein et du Danube.

— On a découvert en Angleterre qu'on peut tirer une couleur belle et durable de la fleur des pommes de terre pour teindre les étoffes de laine, de coton et de soie. Cette découverte serait d'autant plus précieuse, qu'en cueillant les fleurs de cette plante, les tubercules, comme le prétendent des agronomes, augmentent de grosseur.

— On a calculé, en Angleterre, le nombre des hommes et des navires que la tempête et les incendies ont fait périr dans la mer depuis quinze ans. Le total en est effrayant. Par exemple, il a été constaté que l'hiver de 1821 à 1822 avait lui seul consommé 20,000 hommes et 2,000 navires, et que 250 bâtiments et 2,500 hommes s'étaient perdus seulement sur les côtes de Danemarck. L'hiver de 1822 n'a pas été moins funeste. (Extr. du *Journal des Naufrages et des Evénemens nautiques*, par une société des marins.)

Il vient de se former à Paris, sous le titre d'*École centrale des arts et manufactures*, un établissement de la plus haute importance et que les progrès toujours croissans de l'industrie réclamaient impérieusement. Cette école, conçue, à ce qu'il paraît, sur le plan le plus large et le plus conforme aux besoins du temps, nous paraît encore à la Belgique. Il serait beau de voir nos principaux industriels, sentant tout ce qu'une telle fondation pourrait avoir de résultats avantageux pour la prospérité de notre pays, se concerter pour établir une semblable école. La reconnaissance publique ne manquerait pas aux auteurs d'une association formée dans un but si utile. On pourrait consulter avec fruit le prospectus publié par les fondateurs de l'école de Paris, et dont nous croyons devoir citer les principales dispositions, pour donner à nos lecteurs une idée des connaissances qui sont offertes aux élèves de l'établissement.

L'instruction que l'école centrale est destinée à répandre convient également aux ingénieurs civils, riches et les plus honorés de la société, aux chefs de manufactures, aux directeurs d'usine, aux constructeurs et en général à tous ceux qui peuvent être appelés, par leur état, par des intérêts quelconques, à par leur goût à faire l'application des conceptions scientifiques.

L'école centrale a été établie sur le plan de l'an-

cienne école polytechnique. L'instruction ne consiste pas en des cours isolés, mais dans un système d'études organisé, composé de leçons orales, d'examen particuliers et généraux, de travaux graphiques, de manipulations et expériences de chimie, de physique et de mécanique, de concours particuliers et de concours généraux.

L'enseignement général dure deux ans. Il comprend la géographie descriptive, la physique industrielle, la mécanique industrielle, la chimie générale et les arts chimiques, la chimie analytique, l'histoire naturelle industrielle, l'exploitation des mines, l'art de bâtir, l'économie industrielle et la statistique, le dessin.

Presque tous les professeurs sont d'anciens élèves de l'école normale et polytechnique.

Les élèves auront sous les yeux des collections relatives à tous les arts, formées et classées avec le plus grand soin.

Il y aura dans l'école un atelier de menuisier et tourneur sur bois, et un atelier de mouleur et tourneur sur métaux. D'habiles ouvriers y travailleront sans cesse sous les yeux des élèves.

A la fin de la seconde année, on mettra à la disposition des élèves tous les matériaux nécessaires à la construction de quelques grands appareils d'art. Ils les établiront eux-mêmes de manière à les faire fonctionner et à prendre, par expérience, une idée précise des opérations exécutées en grand.

Les élèves qui voudront devenir ingénieurs civils suivront, la troisième année, des cours de mathématiques élevées ; ils acquerront ainsi tout l'enseignement théorique de l'école polytechnique.

Les élèves qui se destineront à l'exploitation d'un art chimique ou métallurgique, recevront des leçons spéciales et approfondies sur la théorie et la pratique de l'art qu'ils voudront exercer. Ils pourront se livrer à la préparation des produits qu'ils devront fabriquer par la suite ; ils trouveront dans l'école tout ce qui est nécessaire à la fabrication des produits chimiques, à celle des couleurs, à l'art de la teinture, à la fabrication des toiles peintes et des papiers peints, au blanchiment des tissus, à la fabrication du papier, du sucre de canne et de betterave, de l'amidon, de l'alcool, des diverses espèces de poteries et de verres, à la préparation des corps gras et d'usavon. Tout sera disposé pour que les élèves puissent acquérir une connaissance complète des travaux relatifs à l'extraction et au traitement du fer, du plomb, du cuivre, du zinc, de l'étain, etc.

Les élèves qui se destinent à des spécialités mécaniques s'occuperont de tous les détails de construction des moteurs et des machines outils, dans le cabinet et dans les ateliers de construction. Ils seront introduits dans les usines pour y étudier les machines en mouvement. Ceux qui voudront se livrer à l'art de bâtir ou à l'architecture proprement dite trouveront de nombreuses occasions de suivre les travaux d'architecture analogues à leur direction.

Les principaux fabricans de la France ont bien voulu offrir aux fondateurs d'admettre les élèves sortans de l'école dans leurs établissemens, qui deviendront ainsi des écoles d'application.

Cette école a été fondée avec l'assistance, et elle est placée sous la surveillance d'un conseil de perfectionnement. Voici les noms des membres qui le composent. Il serait difficile d'en trouver de plus honorables et qui offrent plus de garanties. Ce sont MM. Chaptal, Arago, Berthier, Brongniart, Darcel, Héricart de Thury, Héron de Villefosse, Jomard, Molard, Poisson, Thénard, tous membres de l'institut, et MM. Lafitte, Odier, Ternaux, Casimir Perrier, banquiers et députés à la chambre.

#### ACTES DU GOUVERNEMENT.

Nous Guillaume, etc. Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1829, litt. B ;

Vu notre arrêté du 6 mai 1824 (*Journal officiel*, n<sup>o</sup> 32), qui prescrit des mesures provisoires de sûreté, dans l'emploi des machines à vapeur ;

Voulant, en attendant l'entière révision de notre arrêté susdit, prévenir les accidens auxquels peut donner lieu l'emploi des machines à vapeur à haute et moyenne pression à bord des navires ;

Le conseil-d'état entendu ; avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. Par ampliation de notre arrêté du 6 mai 1824 (*Journal officiel*, n<sup>o</sup> 32), il est défendu d'employer à bord des navires des machines à vapeur à haute et moyenne pression, jusqu'à ce que nous ayons pris une décision ultérieure à cet égard.

2. Les autres dispositions contenues dans notre arrêté précité, restent, également jusqu'à disposition ultérieure de notre part, en pleine vigueur, et le département de l'intérieur est en outre autorisé à prescrire ou à faire prescrire, en attendant, toutes les mesures de précaution que la nature des choses ferait juger convenables dans les cas non prévus par cet arrêté.

Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré dans le *journal officiel*.

Donné à Bruxelles, le 19 septembre de l'an 1829, de notre règne le 16<sup>e</sup>.  
Guillaume.

#### PROVINCE DE LIÈGE.

Réadjudication. — Il sera procédé le jeudi 8 du courant, à dix heures du matin, à l'hôtel des états à Liège, pour le terme de trois années à partir, du 10 de ce mois à minuit et à finir à la même époque 1832, à la réadjudication publique des 10 barrières établies sur cette route ci-après :

La 1 <sup>ère</sup> .	Enlienné.
La 2 <sup>me</sup> .	A la Brouck.
La 3 <sup>me</sup> .	A Fraipont.
La 4 <sup>me</sup> .	A Goffontaine.
La 5 <sup>me</sup> .	A Pépinster.
La 6 <sup>me</sup> .	A Jusleville.
La 7 <sup>me</sup> .	A Enghval.
La 8 <sup>me</sup> .	Au Casino.
La 9 <sup>me</sup> .	A Dolhain.
Et la 10 <sup>e</sup> .	A Overeth.

Cette réadjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé, est déposé à l'hôtel des états, aux bureaux de MM. les commissaires de district et à ceux de la commission administrative, quai de la Sauvenière, n. 52.

A Liège, le 1<sup>er</sup> octobre 1829.

29

#### UNIVERSITÉ ROYALE DE LIÈGE.

Adjudication de travaux. — Lundi 12 octobre 1829, à onze heures matin, il sera procédé dans la salle des ventes à l'hôtel de la régence de la ville de Liège, à l'adjudication publique, par soumission et au rabais, des travaux de reconstruction du grand bâtiment où se trouvent placés les établissemens de la faculté de médecine et de l'école des mines à l'université.

Les amateurs pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges au secrétariat de la régence tous les jours depuis 10 heures du matin jusqu'à midi.

Les soumissions devront y être déposées le jour de l'adjudication avant 10 heures du matin.

27

H . . . ., le 5 octobre 1829.

#### Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

L'attention doit être vivement excitée dans l'attente des modifications qu'attend notre système financier. Un budget décaissé, une nouvelle édition des codes fiscaux, devront être, dans et hors les chambres, l'objet d'une sérieuse discussion. La nation n'étant pas dans la confiance des voies et moyens préparés pour percevoir une partie de ses revenus, force est bien de parler d'après les antécédens et l'état actuel des choses.

M. Van Tets avait avisé un moyen tranchant de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes, tout en supprimant l'impôt-mouture. En cinq minutes, il avait pu créer son système ; et deux lois de quatre lignes, chose bien rare dans notre pays, eussent suffi à son exécution. Malheureusement les expédiens de M. Van Tets ne pouvaient être qu'illusoire.

Augmenter de tant pour cent le taux des impôts, et diminuer de tant pour cent le traitement de tous les fonctionnaires, semblait résoudre le problème ; du moins le moyen épargnait au ministre le soin de rechercher les emplois qui ne sont que des hors-d'œuvre, et les places énormément rétribuées, et les pensions allouées sans motif sérieux, comme, par exemple à M\*\*\*, à qui l'on ne connaît d'autre titre pour jouir d'une pension de 2,000 francs, que d'avoir donné à son belvédère le nom de Waterloo.

M. Van Tets a paru croire qu'il ne s'agissait que d'une règle de progression arithmétique, règle qui n'a que de faux résultats en matière d'impôts ; ou 5 plus 3, peuvent ne faire que 4. Quand une contribution est trop élevée, elle retrécit la matière imposée, elle fait diminuer la consommation, et alors la recette baisse.

Des impôts nombreux, mais modiques, sont, à tous égards, préférables à des contributions moins divisées, mais accablantes pour les branches qu'elles frappent. Si un fermier force le produit de ses terres, il les épuise ; si un propriétaire exige de son fermier un loyer exorbitant, il le ruine. Il en est de même en matière d'impôts, car il s'agit toujours de source et de produit.

Le gouvernement pense-t-il enfin à imposer les objets de luxe, les plus propres à supporter l'impôt indirect ? Je veux parler du café, du thé et du tabac. Ces marchandises ont trop long-tems joui d'un privilège qu'aucune raison ne motive. J'ai entendu dire que le commerce extérieur des

provinces du Nord en souffrirait. D'abord je nie la vérité de cette assertion; mais fût-elle vraie, je demanderais si c'est pour favoriser nos plaisirs et nos intérêts que l'on impose jusqu'à notre foyer; si on traite notre agriculture, notre industrie, notre commerce avec cette circonspection? On craindrait de gêner ou de blesser les intérêts de quelques notabilités commerciales, alors que la plus misérable profession est frappée d'un droit de patente, alors que tout citoyen est forcé de livrer son intérieur, aux investigations du fisc qui vient évaluer son mobilier, compter ses fenêtres et ses foyers, alors enfin que nous payons jusqu'au jour qui nous éclaire, et, pour ainsi dire, jusqu'à l'air que nous respirons! En vérité, il faudrait demander si nous sommes, nous Belges, des hommes de couleur.

Examinons les motifs que l'on met en avant pour excepter de l'impôt une branche importante du commerce indigène. Les riches spéculateurs des provinces septentrionales redoutent les entraves et les tracasseries que leur ferait essayer une loi fiscale, parce que jusqu'à présent on n'a guère pu concilier l'intérêt et la sécurité de l'industrie avec les exigences du mode de perception des impôts. Les gênes et les obligations sans nombre qui dérivent des lois fiscales ont inspiré une vive appréhension aux négociants hollandais, dont les opérations s'exercent sur les marchandises coloniales.

Je conçois facilement leurs craintes; mais la faute à qui est-elle? A ces hommes doués de l'heureux privilège de brouiller tout ce qu'ils touchent, de faire de chaque loi, qu'ils construisent, un dédale désespérant, et souvent funeste aux citoyens qu'elle oblige.

Etablissez un impôt modéré sur le café, le thé et le tabac; que le mode de perception soit simple et ne réclame aucune mesure inutile; qu'il ne contrarie pas les opérations du commerce et n'exige que peu de frais de perception. Cette accise étant par sa nature un impôt de consommation, facilitez les exportations, afin que le commerçant n'éprouve pas plus de gêne qu'aujourd'hui dans ses opérations avec l'étranger. Les entrepôts offrent un moyen sûr et facile d'assurer la franchise des exportations, d'autant plus qu'elles ne se composent que de marchandises exotiques. L'impôt ne serait donc payé que sur les quantités consommées dans le royaume. Nous demandons alors quelles raisons, quels scrupules pourraient empêcher d'asseoir un impôt sur des produits étrangers, dont la consommation est générale et immense, sans être pourtant de première nécessité; qui, par leur bas prix, sont à la portée de toutes les classes, et dont l'usage trop habituel peut nuire à la santé du peuple?

Le revenu de ces impositions dispensera d'augmenter (si toutefois on ne peut les diminuer) les droits sur la bière, le boisson nutritive et si nécessaire à la classe ouvrière; sur le sel et le vinaigre, objets de première nécessité; sur le vin du pays, dont la culture mérite d'être encouragée, parce que cette production de notre sol, mieux cultivée et plus répandue, peut nous relever en partie du tribut que nous payons à l'étranger.

Agréer, etc.

A. B.....

Liège, le 5 octobre.

#### AUX MÊMES.

Des danseurs de corde ont établi une espèce d'enceinte sur la place du Spectacle; dans la soirée d'hier, plusieurs personnes ont été se heurter contre les poteaux qui forment cette enceinte et ont couru le risque de se blesser. Il aurait été prudent de faire éclairer l'endroit où se trouvent placés les poteaux, ou d'ordonner aux danseurs de les enlever lorsqu'ils ont terminé leurs exercices.

Agréer, etc.

Liège, le 5 octobre 1829.

#### AUX MÊMES.

Ayant lu dans votre numéro de ce jour, l'action généreuse d'un banquier de cette ville, envers un malheureux père de famille, déteu pour une légère contravention de son fils, je crois bien faire de vous signaler une autre dévotion de ce genre, pour une contravention plus légère encore.

Un malheureux porteur de ferfut surpris il y a environ 18 mois conduisant un cheval, à un mètre du pavé, sur le quai d'Avroy. Cité devant le tribunal de simple police, il y fut condamné à un 4 fl. d'amende et aux frais, le tout montant à 7 fl. 50 c. N'ayant pu payer cette somme, il gémit sous les verroux depuis trois semaines. Cependant cet homme figure sur la liste du bureau de bienfaisance, et laisse sa vieille femme dans le plus grand dénûment.

Laisant au lecteur le soin d'apprécier de pareilles rigueurs. Je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

Un de vos abonnés.

#### ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 6 octobre.

Naissances: 4 garçons, 2 filles.

Décès: 1 garç., 1 fille, 2 femmes, savoir: Jeanne Lens, âgée de 62 ans, herbière, rue des Récolets, veuve d'André-Joseph Lbonneux. — Marie-Louise Grosrain, âgée de 59 ans, rue Pierreuse, veuve de Pierre-Joseph Wilmart.

SPECTACLE. — Aujourd'hui jeudi 8 octobre à la demande du public, pour la clôture définitive et sans aucune remise des représentations de M. Gonthier, artiste du théâtre de S. A. R. Madame duchesse de Berri, la 1<sup>re</sup> représentation du *Menteur Véridique*, vaudeville nouveau; M. Gonthier remplira le rôle d'Edouard de Sainville, précédé du *Diplomate*, vaudeville en deux actes de MM. Scribe et Germain Delavigne (redemandé) M. Gonthier remplira le rôle de Chavigny. Le spectacle sera terminé par la *Manie des Places*, vaudeville en un acte, (redemandé) dans lequel M. Gonthier remplira le rôle de M. de Berlac: entre les deux premières pièces, l'orchestre exécutera une *nouvelle ouverture* de la composition de M. G....

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La personne qui a PERDU un PARAPLUIE, à Chénée, dimanche 27 septembre, peut le réclamer au n° 317, rue du Séminaire. 365

Dimanche prochain, 11 octobre, aura lieu L'OUVERTURE d'un RESTAURANT, au n° 323, rue Souverain-Pont; la porte d'entrée donnant dans la cour même de l'hôtel des Messageries, Messieurs les voyageurs y trouveront toute facilité pour le rafraîchissement aux arrivées et aux départs des diligences.

— On peut s'y abonner pour la table à une heure. 359

#### BELLE VENTE DE CHEVAUX.

Mardi prochain, 13 octobre 1829, à une heure de relevée en la demeure du sieur Polis, aubergiste, au faubourg d'Amercoeur, n° 1 à Liège, le notaire DELVAUX, vendra 12 bons CHEVAUX, propres à la culture, aux diligences, rouliers et houvillères. A crédit. 360

#### ATTENTION A L'AUGMENTATION.

Louis vieux 25 40, Louis neufs 3 1/2 % agio; pièces de 20 et 40, 1/2 % agio; ducats 11 87; guinées 25 50; souverains Anglais 25 20; souverains du Brabant 35 20; Frédéricric ancien: 20 55; nouveaux 20 50; carlins 25 50, thalers de Prusse 3 66 0. couronnes de Brabant 5 66.

J'échangerai ces espèces au taux indiqué ci-dessus, pendant un court délai.

J. F. MASU, rue Vinave-d'Isle, n° 52. 207

Les pièces 20 f. gagnent 12 c. d'agio audit bureau.

QUARTIER GARNI à LOUER, composé de trois pièces, rue Sainte-Ursule, n° 884. 354

On cherche une CUISINIÈRE pour la campagne, au n° 451, rue du Champion, sur Meuse; on dira pour qui c'est. 355

Une bonne CUISINIÈRE sachant parfaitement son état et faire la pâtisserie, désire se placer en ville ou à la campagne. S'adresser rue Gerardrie, n° 773. 356

On demande une CUISINIÈRE pour la campagne. S'adresser derrière le Palais, n° 335. 278

Beau et grand GRENIER à LOUER à Froimont près de la Boverie; s'adresser à H. Forir, hôtel de Messageries, rue Souverain-Pont, n° 323 à Liège, où il y a des QUARTIERS garnis à LOUER ainsi que des écuries. 361

Le 10 octobre 1829, à une heure de relevée on VENDRA chez Raës à Abin, quantité de bois sciés de toute espèce. 363

MM. les créanciers de la succession vacante de M. Baré-Moinil sont prévenus, qu'à partir du 14 octobre courant, le curateur soussigné, leur fera une distribution à 1 et 3/4 pour cent de leurs créances.

S'adresser à Liège, Outre-Meuse, rue Porte-aux-Oies, n° 552 tous les jours depuis sept jusqu'à 10 heures. L. GILLET. 315

Un JEUNE HOMME, muni de très bons certificats, connaissant parfaitement le service de table et celui de cocher, offre ses services. S'adresser rue Féronstrée, n° 821. 357

Lundi, seize novembre 1829, à deux heures de relevée, il sera procédé pardevant M<sup>e</sup> LIBERS, notaire en son étude place St-Pierre, à Liège, à la VENTE publique d'une FERME d'origine patrimoniale, avec appendices et dépendances, libre de charges, située à MEBFFE, canton d'Avennes, arrondissement de Huy, occupée par François-Joseph Marchant, contenant environ quatre vingt quinze bonniers métriques, y compris dix bonniers et plus de jardins, vergers et prairies.

S'adresser à M. BERLEVA, avoué rue Gerardrie, n° 772 à Liège, ou au dit notaire, pour connaître les titres de propriété et conditions de la vente. 358

#### Vente d'une belle MAISON de Commerce.

Le 13 octobre 1829, à 10 heures du matin, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, procédera en son étude, rue Féronstrée, à la vente d'une maison de commerce, située à Liège, rue sur Meuse, n° 375, dont on pourra jouir immédiatement après la vente.

S'adresser audit notaire, qui est aussi chargé de vendre deux maisons, rue Large des Tanneurs, cotées 108 et 109. 360

A LOUER dès à présent le PATURAGE de la prairie dite *Dos Fançon*, à Liège. S'adresser Pont des Arches, n° 1400, Outre-Meuse. 279

On DEMANDE un COMMIS. S'adresser au bureau de cette feuille. 300

On CHERCHE un DOMESTIQUE connaissant le jardinage. S'adresser rue Hors-Château, n° 382. 331

570 A VENDRE une belle MAISON en très bon état, au centre de la ville, réunissant toutes les commodités désirables, particulièrement propre à un rentier ou homme de lettres. Il y a sécurité et facilité pour le paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire, rue Féronstrée.

## AVIS IMPORTANT.

### NOUVELLE MÉTHODE POUR APPRENDRE A ÉCRIRE

M. LECOSTOUR, professeur de langues et de calligraphie, qui vient d'acquiescer de M. Leclerc le secret de la nouvelle méthode au moyen de laquelle on apprend à écrire et on rectifie la plus mauvaise écriture dans 10 ou 12 séances, s'offre de donner des leçons particulières chez lui et en ville. Il enseigne surtout l'orthographe en très-peu de temps.

Les succès qu'a obtenus cette méthode, dont l'inventeur a été breveté par le roi de France, en ont assez prouvé l'efficacité pour qu'il ne soit plus nécessaire de la recommander. Les progrès rapides des élèves, dès les premières leçons attestent assez que les éloges accordés par tous les journaux à cette méthode, sont justement mérités.

S'adresser, pour l'heure et le prix des leçons, chez M. Lecostour, rue du Mouton Blanc, n. 628.

### Vente pour sortir de l'indivision.

Le lundi, 19 octobre prochain, à 3 heures de l'après-midi, pardevant M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 569, il sera exposé en VENTE publique et aux enchères:

1<sup>o</sup> Une FERME dite la Cense Neuve, d'origine patrimoniale, libre de charges, située à CLERMONT, sur la route d'Aix-la-Chapelle, occupée par Henri Hoën, avec environ onze bonniers P. B. de prairie.

2<sup>o</sup> Une RENTE de 95 rasières 40 litrons d'épeautre, bien hypothéquée et inscrite.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. L'on peut traiter de gré-à-gré avant le jour de la vente.

Au Petit Pavillon Anglais, rue Souverain-Pont, BONNE TABLE D'HÔTE à un prix très modéré. On prend aussi des abonnements et l'on se charge des portions pour la ville. Il y a aussi remise et écurie. 322

549 En suite du jugement rendu par le tribunal civil de première instance, sciant à Liège, en date du 7 avril 1829, les enfants de Simon Servais, feront VENDRE aux enchères par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis, en son étude, rue Hors-Château, n° 448 à Liège, le dix-neuf octobre 1829, à deux heures et demi après-midi, une MAISON et autres bâtiments avec jardin de 21 perches 79 aunes y annexé, situés rue du Pita, près de Cocqfontaine dans la commune d'Ans près de Liège.

On peut prendre connaissance du cahier des charges chez ledit notaire qui en est dépositaire.

LIBRAIRIE DE P. J. COLIARMIN, imprimeur de l'Université, place Verte, à Liège.

Son magasin est parfaitement assorti des nouveautés en ce genre, dont le catalogue se distribue gratis.

On y trouve aussi l'assortiment le plus complet en papeterie, plumes, encres et tous autres articles de bureau. Instruments de mathématiques et de géographie, tout ce qui concerne le dessin et la peinture, cartes géographiques, etc., etc.

Messieurs les ÉTUDIANS A L'UNIVERSITÉ y trouveront, à des prix particuliers, tous les ouvrages, soient anciens, soient nouveaux, nécessaires ou utiles à leurs études.

Messieurs les ÉLÈVES DU COLLÈGE peuvent également s'y procurer des livres en usage, avec remise favorable, sur le prix courant. Les classiques latins et grecs (Stéréotypes de C. T.) si estimés sous le rapport de la correction et de la pureté du texte, se débitent avec rabais de cinquante pour cent.

## COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam, du 5 oct. — Dette active, 58 1/4 — Idem différée 63 64 — Bill. de change 22 5/16 — Soudic d'amortissement 4 1/2 100 0/0. — Rente remb. 2 1/2 1/4. — Act. Société de com. 87 1/4 0/0. — Russ. Imp. C<sup>e</sup> 5, 100 5/8. — Dito ins. gr. li. 62 9/16. — Dito C. Ham. 94 1/4. — Dito em. à L. 5, 95 1/2 0/0. — Banois à Londres 72 0/0. — Ren. fr. 3 % 81 13/16. — Esp. II 5 1/2 29 1/4. — Dito à Paris, 6 1/8. — Rente Perpét. 50 1/2. — Vienne Act. Banq. 0000 0000. — Metall., 98 0/0. — A Rot. 1<sup>er</sup> L. 000 000. — Dito 2<sup>e</sup> L. 395 0/0 00. — Lots de Pologne, 94 0/0 00. — Naples Falconet 5, 82 0/0. — Dito Londres 88 0/0 00.

Bourse d'Anvers, du 6 oct. — Effets publics. — Cours ont fermés comme suit: Actions de la société de commerce des P. B., 87 0/0 N. — Métalliques, 101 1/2 N. — Lots de Rotschild de fl. 100 207 N. — Dito fl. 250 394 P. — Lots de Pologne de fl. 94 000 P. — Emprunt Guelcher 00 0/0 N. — Rente d'Espagne inscrite au grand-livre de 1820 p. 51. — Dito de 500 p. — Certificats Falconet, 81 3/4 p. — Dito à Londres 87 7/8. — Emprunt de Sicile, levée de 1821 88 0/0. — 2<sup>e</sup> levée 1824, 87. — Emprunt Anglo-Danois 71 5/8 A. — Haïti —

Changes. — L'Amsterdam a été faible; il s'est traité peu de Londres; le Paris est resté ferme; le Francfort a été bien tenu.

Amsterdam court 1/4 0/0 p.; à trois mois 7/8 0/0 p. — Londres court 12 20. — à deux mois 12 1/2 1/2. — à trois mois 12 40 P. — Paris court 45 3/8. — à 2 mois 47 1/16. — à trois mois 46 7/8. — Hambourg court 36 7/16. — à six semaines 36 1/4. — à 3 mois 36 1/4. — à deux mois 35 5/8. — à deux mois 35 3/16.

Marchandises. — Ventes par contrat privé. Sans affaires marquantes.

H. LIGNAC, imprim. du Journal, place du Spectacle, à Liège.